



# Compte rendu Comité social d'administration spécial départemental (CSASD) Lundi 5 Février 2024

Présents :

Inspection académique : M Wachenheim (DOS) M Martins (DOS) Mme Leremon (SG) M Dickelé (IA-DASEN) Mme Petit (IA-DA adjointe) Mme Meisse (ADASEN)

Organisations syndicales : 4 FSU (4 titulaires / 5 sièges) + 2 CGT educ'action (1 titulaire + 1 suppléant / 1 siège) + 1UNSA (1 titulaire / 3 sièges) + 1FO (1 titulaire / 1 siège) donc 7 votants

Vous pouvez consulter notre **déclaration liminaire** qui évoque les propos polémiques de notre ministre ; les annonces récentes de réformes rétrogrades ; les luttes gagnantes en LP ; les conséquences désastreuses de la mise en places de groupe de niveaux au collège, bien-sûr pour les élèves (notamment ceux en difficulté), mais aussi pour les collègues du secondaire ainsi que ceux du primaire (CM) et enfin les conséquences sur les dotations horaires des établissements notamment ceux en éducation prioritaire mis encore plus en difficulté ; Pour finir nous expliquons la nécessité de disposer des mêmes tableaux de répartition que l'institution pour garantir un travail plus efficace et une répartition des moyens plus transparente juste et égalitaire.

## APPROBATION DES P.V. DES C.R. DES C.S.A.S.D. PRÉCÉDENTS :

- Rajout de 2 remarques au PV du compte rendu du CSA-SD 2nd degré du 18/01/2023

\* Page 4/29 :

paragraphe : « L'allocation des moyens des LGT et LP » :

Intégrer : « *La CGT demande des éclaircissements concernant la **prise en compte des élèves alternants** pour le calcul des dotations horaires des Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Elle stipule qu'il ne lui paraît pas possible que les élèves alternants soient pris en compte pour le calcul des Dotations Horaires compte tenu du fait que le financement de leur formation est pris en charge par France Compétence via le Centre de Formation par Alternance support.*

*Madame l'IADASEN Adjointe sous couvert de Mr L'IADASEN confirme le fait qu'**en aucun cas les élèves alternants ne peuvent être pris en compte dans le calcul des dotations horaires des EPLE.*** »

\* Page 7/29 :

paragraphe : « Evocation de cas particuliers »

Intégrer : « *La CGT demande que les **tableaux de structures pédagogiques** dans lesquels sont détaillés le calcul des moyens affectés ainsi que la structure retenue par les DOS respectives pour définir la dotation affectée à chaque établissement (document transmis à chaque établissement que ce soit Collège LG, LGT et LP) **soient transmis aux organisations syndicales.***

*Mr L'IADASEN prend en note cette demande et y répondra favorablement ou non ultérieurement après avoir eu le temps d'étudier la question.* »

Vote pour : 7/7

- Approbation du PV compte rendu du CSA-SD du 18/01/2023

Vote pour : 7/7

- Approbation du PV compte rendu du CSA-SD du 26/01/2023

Vote pour : 7/7

- Approbation du PV compte rendu du CSA-SD du 23/06/2023

Vote pour : 7/7

## **RÉPARTITION DES MOYENS**

### **• LYCÉES (Services DOS du rectorat)**

#### **EFFECTIFS :**

Au niveau **académique augmentation** global du nombre d'élèves (donc ouvertures de classes)  
C'est aussi le cas dans le département de la **Loire** : **+112** élèves

#### **MOYENS :**

Au niveau **académique** :

+ **90 ETP** pour le second degré (répartis : +13,7 en collège / + 7,5 en LGT / + 49 en LP (ouverture classe + accompagnements suite scolarité) / +13,5 accompagnement élèves besoins particuliers / + 7,5 divers (professeurs documentalistes etc.)

Au niveau du département de la **Loire** : Quasi stabilité en LGT

+ 9,8 ETP Voie professionnelle : / + 3 ETP pour EBP (élèves à besoins particuliers) car ouverture de 3 ulis / +1 ETP pour une UPE2A

#### **LGT :**

**EFFECTIFS : Baisse** globale du nombre d'élèves sur **l'académie** / idem sur le **département** (-77 élèves) Post bac : stable légère inflexion pour le département

#### **MOYENS :**

fermetures 2 Secondes / ouvertures 4 premières / fermeture 1 terminale

#### **LP :**

Carnot ouverture 1 CAP (+15places) et 1 bac pro modelisation 3D (+15 places)

Sorbier CAP maintenance techniques bâtiments (+8 places)

Mention complémentaire 1 au LP Desgranges Produits électroniques + 1 Mention complémentaire Rive de Gier

### **Remarques de la CGT éduc'action :**

- **Capacité d'accueil en voie professionnelle** (nombres d'élèves maxi par section) :

Nous demandons confirmation sur le fait, que le nombre d'élèves maximum d'une filière ne peut être dépassé sur décision du chef d'établissement.

Il nous a été confirmé par les services académiques de la DOS tout comme par la SG et l'IA-DASEN qu'effectivement **le chef d'établissement ne peut pas inscrire d'élève en sureffectif** quelque soit la filière et le niveau concerné.

- **Date butoir de remontée des TRM** (Tableau de Répartitions de Moyens) par les chefs d'établissements.

L'IA-DASEN confirme un date butoir de remontée des TRM au **12 février 2024** par les chefs d'établissements.

La CGT réaffirme qu'en ce domaine (répartition des moyens de dotations) **seule une délibération du CA peut arrêter la répartition des moyens**. Ces décisions étant par la suite exécutées par le chef d'établissement notamment au travers de la remontée du TRM de la structure de l'établissement concerné et de la réalisation des emplois du temps.

Concernant les établissements dont le CA n'a pas délibéré avant le 12 février 2024, il est donc clair que le chef d'établissement remonte un TRM arrêté arbitrairement et unilatéralement par lui même ! Ramenant ainsi le CA au rôle de « potiche ». Nous dénonçons fermement les chefs d'établissement qui feraient voter une répartition à posteriori pour duper le CA !

M l'IA-DASEN confirme que le Secrétaire général académique, sous couvert de M le Recteur, a autorisé les chefs d'établissements à remonter des TRM avant la tenue des CA.

Cependant il nous informe qu'il fera remonter nos arguments juridiques à M Le Recteur.

- La CGT educ'action félicite le maintien de la **section usinage au LP Carnot** (une fermeture avait été programmée). Cependant nous interrogeons l'institution quand à **l'inadéquation** entre les **annonces ministérielles télévisées** appelant à développer les formations sur les secteurs en tension (métallurgie...etc) et la **propositions de fermetures** dans les sections correspondantes !  
A titre d'exemple une section outilleur a été fermée récemment au lycée Jacob Holzer à Firminy.

### ● **COLLÈGES (Services DOS du département)**

#### **- RENTRÉE 2024 :**

Dotation globale sur le département en légère hausse par rapport à l'année dernière (moins de 0,1% du total d'heure ceci étant dit !)

plus de 34000h sont destinées au collèges du département et 2026h vers les SEGPA.

Nouveauté principale rentrée 2024 : les **groupes de niveaux en 6ème et 5ème** en mathématiques et français (puis sur les 4 niveaux en 2025)

Sur le département, 855h ont été débloquentées pour constituer 606 groupes de niveaux au total.

La **détermination du nombre** théorique de **groupes** par établissement (et donc des moyens supplémentaires à allouer pour permettre leur mise en œuvre) a été effectuée au niveau **académique**, puis communiquée à chaque département, en se basant sur les résultats des élèves aux dernières évaluations nationales.

Cependant **la répartition réelle des élèves dans les 3 différents groupes restera aux équipes pédagogiques** (Professeurs des écoles de cours moyens et professeurs de collège) !

#### **Remarques de la CGT educ'action**

- que l'institution devra prendre en compte les **situations de stress engendrées** pour les collègues qui devront d'une part **classer les élèves** dans des groupes (allant ainsi souvent à l'encontre de leurs principes et valeurs) et **seront confrontés** à la **pression** et/ou au **mécontentement** de certaines **familles...**

- que de nombreux **établissements** vont devoir **prendre dans leur marge** déjà maigre pour constituer ces groupes de niveaux. Cela **supprimera**, de fait, de **nombreux moyens pédagogiques** qui était mis en œuvre pour **remédier** aux **difficultés** scolaires et /ou au maintien de certaines **options !**

- Parallèlement, cette réforme est **défavorable aux collèges REP et REP+**. En effet dans notre département, l'enseignement prioritaire paye cher la mise en place de ces groupes de niveaux. Alors que les 38 collèges hors enseignement prioritaire de la Loire perdent globalement plus de 200

élèves ; ils gagnent une centaine d'heures par rapport à la rentrée 2023. Les 12 collèges REP et REP+ de la Loire gagnent aussi un peu plus d'une centaine d'heures (128) mais non pas, eux, pour une perte d'élèves mais avec plus de 100 élèves de plus en 2024 par rapport à 2023.

Il apparaît de manière assez évidente que les moyens supplémentaires sont grandement orientés vers les établissements hors EP, tandis que les collèges REP REP+ doivent mettre en place cette réforme sans moyens supplémentaires voire avec moins de moyens (ramenés à effectifs constants) !

La CGT educ'action réaffirme l'**exigence de classes ne dépassant pas 20 élèves partout et des moyens supplémentaires en E.P.** (Education Prioritaire)

- **ULIS** : Ouverture de 3 Ulis : G.Baty Pelussin /P. et M. Curie à La Talaudière / Motaigne à Balbigny. Chaque élève est calculé dans sa structure de référence .

- **LA CLASSE « PREPALYCEE »** (classes destinées aux **élèves n'ayant pas obtenus le DNB** et voulant s'orienter au lycée) ne sera obligatoire pour les élèves qu'à la rentrée 2025. Rentrée 2024 il sera expérimenté une classe par département (non définie pour l'instant) destinée à des élèves volontaires.

### **Remarques de la CGT educ'action**

- que de cette expérimentation ne pourra être tirée aucune conclusion qui validerait ce système, car le fait d'avoir des **élèves** uniquement **volontaires, biaise** totalement l'**analyse** qui pourrait en être tirée.

- que le plus grand nombre des élèves n'ayant pas le DNB s'orientant en LP, la conséquence en sera un **sous remplissage des filières rentrée 2025** (interdiction effective à cette date d'accéder au lycée sans DNB) et au contraire un **taux de pression** à la **rentrée 2026** qui disqualifiera un nombre important d'élèves de l'accès au lycée professionnel.

**Vote Contre = 5/7 (4 FSU et CGT) Abstention = 2/7 (UNSA et FO)**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Attribution des pactes** sur le département :

Mme la S.G. ne peut nous fournir que la répartition dans le 1<sup>er</sup> degré pas dans le second

**Remplacements :**

Dans le secondaire les RCD peuvent être rémunérés soit à l'aide de « pactes » soit à l'aide d'HSE D'après la DOS il n'y a aucune raison que les RCD ne puissent plus être pris en HSE si les collègues ou établissements le souhaitent.

**Pour la CGT éduc'action**

**Patrice CHAPAT (PLP Mimard) et Nadine Ferapie (Certifiée Collège)**